



# MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant.

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence, au téléphone :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE 18 h 35**

Le quorum étant constaté par téléphone conférence, le président monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant, déclare la présente séance ouverte.



**1. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

2020-04-083

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique

De publier un avis sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel à [reception@saint-esprit.ca](mailto:reception@saint-esprit.ca)

**ADOPTÉE.**



## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE DE LA SÉANCE 18 h 35

1. *AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE*
2. *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX*
  - 3.1 *Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020*
4. *APPROBATION DES COMPTES*
  - 4.1 *Comptes à payer*
  - 4.2 *Décompte # 2 – Réfection du poste de pompage Vézina*
  - 4.3 *Décompte # 4 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.*
  - 4.4 *Paiement à DCA comptable – frais de dossier aqueduc Sainte-Julienne*
5. *CORRESPONDANCE*
6. *DÉPÔT DE RAPPORTS*
  - 6.1 *Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2020)*
  - 6.2 *Dépôt du rapport annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable sur l'année 2018 (SQEEP)*
7. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
8. *AFFAIRES DIVERSES*
  - 8.1 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 644-2020 amendant le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020*
  - 8.2 *Autorisation de signature – Monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

- 8.3 *Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Esprit*
- 8.4 *Autorisation de signature – Subrogation matricule 9285-01-5248*
- 8.5 *Renégociation entente industrielle en matière de traitement des eaux usées*
- 8.6 *Mandat de services professionnels en ingénierie - plans et devis des travaux correctifs pour appels d'offres et surveillance en lien avec l'amorce de glissement de terrain sur le Rang de la Rivière Nord*
- 8.7 *Mandat à la SPCA Lanaudière – Basses-Laurentides pour appliquer le règlement provincial entré en vigueur le 3 mars 2020, qui encadre les chiens dangereux*
- 8.8 *Mandat pour la coupe des mauvaises herbes et fauchage pour 1 an*
- 8.9 *Mandat pour services professionnels et techniques – Recherche de fuites par écoute systématique*
- 8.10 *Entente sur la désignation d'un procureur de la cour municipale*
- 8.11 *Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 350, 62-64 rue Principale – remplacement de la toiture du bâtiment principal*
- 8.12 *Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 539 194, 124 rang de la Côte Saint-Louis – rénovation du bâtiment principal*
- 8.13 *Autorisation de signature - demande d'aide financière à la Société nationale des Québécois (SNQ)*
- 8.14 *Appui à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux*
- 9. VARIA

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

**2020-04-084**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**2020-04-085**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pître  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

## 4. APPROBATION DES COMPTES

### 4.1 Comptes à payer

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 mars 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-04-086

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 mars 2020 totalisant **174 603.95 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 mars 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **30 719.75 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**



### 4.2 Décompte # 2 – Réfection du poste de pompage Vézina

**Considérant** le contrat portant le numéro HM-201904-111 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et Pompes Villemaire pour les travaux de réfection du poste de pompage Vézina ;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de la firme de surveillance Parallèle 54 du 3 mars 2020, pour lesdits travaux de réfection;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 %.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-04-087

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #2 à l'entreprise *Pompes Villemaire* au montant de **218 217.03 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05001-725, financé par le règlement d'emprunt 629-2019, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**4.3 Décompte # 4 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.**

**Considérant** le contrat portant le numéro ADM201906-204 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et *Construction Julien Dalpé inc.* pour les travaux de réaménagement à la mairie et la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Marianne Drainville Architecte, du 31 mars 2020, pour lesdits travaux de réaménagement;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 %.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-04-088

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #4 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé inc.* au montant de **90 900.90 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**4.4 Paiement à DCA comptable – frais de dossier aqueduc Sainte-Julienne**

**Considérant** la réception de la facture de DCA comptable pour frais de dossier en lien avec l'aqueduc aux abonnés de Sainte-Julienne;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Julienne couvrira 50 % du montant de la facture.

2020-04-089

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE VERSER** à DCA comptable le montant de 3 485 \$ plus taxes pour la facture #1773 du 25 mars 2020.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire 02-41302-521 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 5. **CORRESPONDANCE**

Le maire suppléant indique que la correspondance transmise aux élus par courriel, le 6 mars, le 20 mars et le 3 avril 2020, fait état de celle reçue en date du 6 avril 2020.

~~~~~

## 6. **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### 6.1 **Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2020)**

**DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de mars 2020.

### 6.2 **Dépôt du rapport annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable sur l'année 2018 (SQEEP)**

**DÉPÔT**

Conformément à la Stratégie d'économie d'eau potable, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable, dont celui-ci dresse un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Esprit pour l'année 2018.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes qui en auraient fait parvenir par courriel, à la municipalité, tel que publicisé sur notre site internet et notre page Facebook puisque cette séance se tient à huis-clos en vertu des mesures gouvernementales de confinement liées à la COVID-19.



## 8. AFFAIRES DIVERSES

### 8.1 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 644-2020 amendant le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020*

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Maxime Villemare, conseiller, à l'effet que le *Règlement 644-2020 amendant le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- D'amender le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020 afin de suspendre et fixer à 0 % les taux d'intérêt à partir du 25 mars 2020.

Une copie du projet de Règlement 644-2020 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens sur le site internet et le facebook de la Municipalité, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



### 8.2 *Autorisation de signature – Monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant*

**Considérant** que Monsieur Claude Gosselin, conseiller municipal, est maire-suppléant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

2020-04-090

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gosselin, conseiller municipal et maire-suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires ou tout autre document nécessaire aux opérations de la municipalité de Saint-Esprit.

Que les personnes suivantes demeurent autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

- Michel Brisson, maire
- Ginette Brien, conseillère
- Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**D'INFORMER** la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, que les titres autorisés (5) à signer les chèques et effets bancaires sont le maire, deux conseillers, directeur général et secrétaire-trésorier et directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### **8.3 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Esprit**

**Considérant** que le *Règlement 642-2019 – Règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020* prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 12 % par année;

**Considérant** que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement;

**Considérant** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours et que par le fait même la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

**Considérant** l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement 644-2020 amendant le Règlement 642-2019 - Règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020* présenté séance tenante.

2020-04-091

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Esprit qui demeure impayée en date du 25 mars 2020 est établi 0 % par année.

Que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 2<sup>e</sup> versement, soit le 25 juin 2020, soit jusqu'à ce qu'une résolution mentionne que le taux change à nouveau.

**ADOPTÉE.**

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

## 8.4 *Autorisation de signature – Subrogation matricule 9285-01-5248*

**Considérant** que le créancier hypothécaire de la débitrice mentionnée en titre a choisi de payer l'ensemble des arrérages de taxes qui affectait la propriété.

**Considérant** que celui-ci tient à être subrogé dans les droits de la Municipalité, tel que le prévoit d'ailleurs les articles 983 et 984 du Code municipal du Québec.

2020-04-092

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nicole Renaud, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit la subrogation concernant le dossier matricule 9285-01-5248.

**ADOPTÉE.**



## 8.5 *Renégociation entente industrielle en matière de traitement des eaux usées*

**Considérant** que la municipalité est liée, au moyen d'une entente, à l'entreprise Olymel relativement à la gestion des eaux usées générées par l'entreprise;

**Considérant** que les changements importants que l'entreprise a apporté au mode de gestion de ses eaux usées ;

**Considérant** que ces modifications amènent les parties à entreprendre un processus de négociation destiné à tenir compte des changements qui ont été apportés au mode de gestion des eaux usées de l'entreprise et pour s'assurer que l'entente est toujours adéquate ;

**Considérant** que la municipalité souhaite être accompagnée dans ce processus de négociation;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-04-093

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins de que de droit;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Le conseil mandate le cabinet Bélanger Sauvé afin de l'accompagner dans le processus de négociation et, au besoin, de modification de l'entente industrielle liant la municipalité à l'entreprise Olymel.

**ADOPTÉE.**



**8.6 Mandat de services professionnels en ingénierie - plans et devis des travaux correctifs pour appels d'offres et surveillance en lien avec l'amorce de glissement de terrain sur le Rang de la Rivière Nord**

**Considérant** l'amorce de glissement de terrain signalé le 26 septembre 2019 près du 95, rang de la Rivière Nord;

**Considérant** l'affaissement observé de la chaussée et la nécessité d'effectuer des travaux de voirie et de stabilisation du talus pour assurer la sécurité des usagers de la route;

**Considérant** les recommandations de travaux correctifs formulées dans le rapport final de l'étude géotechnique - stabilité de pente réalisée par la firme Solmatech;

**Considérant** l'offre de services professionnels déposée par la firme Parallèle 54 relative aux travaux correctifs requis pour la somme de 21 500 \$ plus taxes.

2020-04-094

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** la firme Parallèle 54 pour la préparation des plans et devis pour appel d'offres et la surveillance des travaux selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme, au montant de 21 500 \$ plus taxes.

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés auxdits services professionnels dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux dommages causés mis en oeuvre sur le territoire de la municipalité selon l'arrêté ministériel AM.0100-2019.

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à demander des soumissions publiques sur le site (SEAO) pour l'exécution des travaux, et ce, en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vigueur.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* et la Loi en matière d'attribution de contrats.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-411, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8.7 Mandat à la SPCA Lanaudière – Basses-Laurentides pour appliquer le règlement provincial entré en vigueur le 3 mars 2020, qui encadre les chiens dangereux**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit et le contrôleur sont liés aux termes d'un contrat et d'une entente signés le 18 décembre 2012 ayant pour but d'établir entre les parties les modalités et conditions encadrant les services de contrôle animalier sur le territoire de la municipalité ;

**Considérant** l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

**Considérant** que la Municipalité doit prendre les mesures pour mettre en application sur son territoire ce nouveau règlement provincial ;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

2020-04-095

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que les parties conviennent de modifier l'entente signée le 18 décembre 2012, reconduite annuellement par résolution, qui les lient de la manière suivante :

1. Le présent addenda modifie l'entente signée le 18 décembre 2020 entre les parties ;
2. La Municipalité confie et habilite le contrôleur à assurer le respect du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* sur son territoire.
3. Le contrôleur est ainsi habilité à émettre les constats d'infraction relativement à l'application dudit règlement ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

4. La Municipalité et le contrôleur reconnaissent le *Protocole pour plainte et déclaration d'évènement de morsure incluant les critères de saisie du chien* ;
5. Le cas échéant, le contrôleur s'engage à faire effectuer l'évaluation de dangerosité d'un chien potentiellement dangereux par un vétérinaire avec la collaboration d'un comportementaliste ;
6. Le coût de l'évaluation de dangerosité est fixé à 438 \$, et ce, tel que plus amplement décrit à l'offre de services du contrôleur portant la date du 20 février 2020 ;
7. Le coût de l'évaluation de dangerosité ainsi que les frais de garde ou autres frais connexes, le cas échéant, sont à la charge du propriétaire ou gardien du chien ;
8. En cas de refus du propriétaire ou gardien de chien d'acquitter les frais d'évaluation de dangerosité, le contrôleur pourra réclamer à la Municipalité ces frais ;
9. Le présent addenda au contrat entre en vigueur le 3 mars 2020 et se termine à l'expiration du contrat, le 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE.**



## **8.8 Mandat pour la coupe des mauvaises herbes et fauchage pour 1 an**

**Considérant** l'offre de services de monsieur Collin pour le fauchage dans les fossés des rues et des routes de la municipalité pour la saison 2020 au coût de 5 500 \$.

2020-04-096

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCORDER**, pour 2020, le contrat de coupe de mauvaises herbes et de fauchage dans les fossés des rues et des routes de la municipalité à monsieur Pierre Collin, selon son offre de services au montant de **5 500 \$** plus les taxes applicables s'il y a lieu et incluant matériel, temps et véhicule.

Endroits et conditions pour le fauchage des mauvaises herbes :

- Entretien du terrain à la centrale d'eau potable et puits no.2, près de la petite rivière + coupe-bordure (2/4 côtés);
- Entretien du grand terrain à l'assainissement des eaux usées au 24 rue Henri et montée du chemin (5 coupes);
- Fauchage de bordures de rues et rangs de la municipalité de Saint-Esprit (2 coupes);
- Entretien sous les garde-fous avec coupe-bordures;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

- Fauchage autour des ponts et des poteaux électriques avec un coupe-bordures
- Préparation des stationnements pour l'évènement de La Galopade : un terrain au choix du comité de La Galopade ainsi que sur le terrain devant la propriété de 15 rue Montcalm (emprise du MTQ) : les sites devront être entretenus une (1) fois pendant l'été et une 2<sup>e</sup> fois à l'approche de l'évènement en s'assurant que le foin soit ramassé pour éviter le risque d'incendie et faciliter l'accès au site.
- Fossés entretenus par le Ministère des Transports, fauchage mi-fossé puisque le MTQ entretient sur une distance de 3 mètres. (3 sites ciblés : Garage Villemaire, Restaurant Benny et intersection route 125 et rue Principale/côté pair).

Les coupes sont toutes faites sur demande. La date de fauchage sera déterminée par le directeur des infrastructures et de l'aménagement avec la recommandation d'une coupe avant la Fête nationale. Les montants excluent tout ramassage de pelouse sauf si spécifié précédemment. Le travail de fauchage sera exécuté à l'aide d'une faucheuse rotative.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-459** et d'en autoriser les paiements, soit un versement vers le 15 juin 2020 et un autre le 15 septembre 2020.

**ADOPTÉE.**



## 8.9 **Mandat pour services professionnels et techniques – Recherche de fuites par écoute systématique**

**Considérant** que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (horizon 2019-2025) s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable et vise à doter la municipalité des outils nécessaires permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau par rapport aux normes reconnues;

**Considérant** l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Bilan 2018 de la Stratégie spiritoise d'économie d'eau potable en date du 27 février 2020;

**Considérant** les actions supplémentaires à réaliser par la municipalité contenues à la section 2 du plan d'action du bilan afin d'atteindre l'objectif des pertes d'eau;

**Considérant** la réception de la proposition de Nordikeau, 80000-001-8806, au coût budgétaire approximatif de 4 900 \$ plus taxes selon l'option de recherche de fuites type 2 (RDF2), en date du 3 février 2020.

2020-04-097

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** Nordikeau pour le mandat de recherche de fuites par écoute systématique.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-411 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## **8.10 Entente sur la désignation d'un procureur de la cour municipale**

**Considérant** que chacune des municipalités ont la possibilité de nommer un procureur devant la cour municipale régionale de la MRC de Montcalm afin de les représenter lors de poursuites pénales;

**Considérant** qu'il est souhaité qu'un seul procureur soit désigné pour représenter l'ensemble des municipalités locales du territoire de la municipalité régionale de comté;

**Considérant** le projet d'entente remis aux membres du conseil.

2020-04-098

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le projet d'entente sur la désignation d'un procureur de la cour municipale tel que remis aux membres du conseil.

**D'AUTORISER** le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



## **8.11 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 350, 62-64 rue Principale – remplacement de la toiture du bâtiment principal**

**Considérant** que le projet consiste au remplacement de la toiture du bâtiment principal;

**Considérant** que ce projet est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**2020-04-099**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le projet de remplacement de la toiture du bâtiment principal sur le lot 2 540 350 tel que demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 20 mai 2020.

**ADOPTÉE.**



**8.12** ***Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 539 194, 124 rang de la Côte Saint-Louis – rénovation du bâtiment principal***

**Considérant** que le projet consiste au remplacement des portes et fenêtres, d'une partie du revêtement extérieur, des galeries avant et arrière et de l'avant-toit de la galerie arrière;

**Considérant** que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**2020-04-100**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le projet de rénovation du bâtiment principal sur le lot 2 539 194 tel que demandé.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 16 mai 2020.

**ADOPTÉE.**



**8.13 Autorisation de signature - demande d'aide financière à la Société nationale des Québécois (SNQ)**

2020-04-101

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ENTÉRINER** la signature de la demande d'aide financière à la SNQ par Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs municipaux, pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit.

**ADOPTÉE.**



**8.14 Appui à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux**

2020-04-102

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPUYER** la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux en diffusant l'information pertinente et en sensibilisant les citoyens de la Municipalité de Saint-Esprit.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

## 9. VARIA

### AUTORISER LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE JEUDI 09-04-2020 POUR LES ITEMS SUIVANTS :

1. Autorisation pour budget additionnel – Sécurité à l'Office régional d'habitation
2. Décompte # 3 – Réfection du poste de pompage Vézina et avis de changement AC-01
3. Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d'extension délai (Covid-19)

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*



### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h, l'ordre du jour est épuisé.

2020-04-103

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



**- Original signé -**

*Claude Gosselin  
Maire-suppléant et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim*

*Je, Claude Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Claude Gosselin,  
Maire-suppléant et Président d'assemblée*